

**9 juillet 2018**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'île du Grand-Calumet, tenue à la salle municipale en ce **9<sup>e</sup> jour du mois de juillet**, à 19h30 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry

**Sont présents :** Madame Mona Donnelly

Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,

Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière M. Philippe Côté à titre de directeur général adjoint et trésorier et par Paul Langlois, dont le terme de directeur général par intérim arrive à la fin du terme.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à 19h32 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à l'auditoire

**2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

**2018-123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2018
5. Dépôt de document ou de correspondance
6. Discours du maire sur l'état des finances de l'année 2017
7. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle **2018-241** de la Municipalité
8. Embauche du directeur général-adjoint
9. Avis de motion, portant sur une délégation de pouvoir
10. Résolution pour nomination de signataires de documents financiers et carte de crédit
11. Résolution visant l'émission d'un certificat de lotissement sur un terrain du territoire de la Municipalité
12. Cession de terrain
13. Comptes à payer
14. Rapport des conseillers
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions des citoyens au président du conseil
17. Levée de la séance

**2018- 124 3. Il est proposé** par Mme Mona Donnelly et secondé par M. James Azola que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

***Adoption unanime***

2018- 125

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 11 JUIN 2018**

Le Maire, M. Serge Newberry propose que le procès-verbal du 11 juin 2018, soit adopté sauf pour le point n°6. Des vérifications sont nécessaires et des questions devront être posées aux personnes concernées, ce point sera remis à une séance ultérieure.

**Il est donc proposé** par M. **James Azola** et secondé par M. **Martin Bertrand** et résolu que le procès-verbal du 11 juin 2018 soit adopté sauf pour ce qui est du point n° 6;

*Adoption unanime*

2018-

**5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE**

- Communication Ministre des Transports de la Mobilité durable et l'Électrification des transports

Visite de M. Fortin au garage municipal. Celui-ci avait mandat d'annoncer la bonification de la subvention pour les infrastructures de 129 000,00\$ pour l'entretien des routes. Cette subvention n'avait pas été bonifiée depuis 1993.

2018 - 126

**6 – DISCOURS SUR L'ÉTAT DES FINANCES DE L'ANNÉE 2017**

**EN CONSÉQUENCE IL** est proposé par M. Mario Bérard et secondé par Mme Mona Donnelly que le Conseil reconnaisse et adopte le discours du maire sur l'état des Finances de l'année 2017 tel que prononcé.

*Adoption unanime*

2018-127

**7 – ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE 2018-241 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-  
GRAND-CALUMET**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la municipalité depuis 2012 d'adopter une politique de gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT** l'obligation depuis 2017 d'adopter un règlement portant sur la gestion de tous les contrats qui doivent être élaborés par la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** le futur règlement doit définir l'ensemble des obligations de la municipalité dans l'émission de contrats et d'appels d'offres pour des travaux, pour l'obtention de services professionnels et pour l'acquisition de biens

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement établit les règles d'adjudication des contrats que la Municipalité accordera

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement établit les normes pour les contrats de moins de quatre-vingt-dix mille dollars et ceux de plus de quatre-vingt-dix mille dollars

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement établit les notions d'entente de gré à gré, d'appels d'offres sur invitation, d'appel d'offres publics et l'appel d'offres via le SEAO (système électronique appels d'offres du gouvernement du Québec).

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. **James Azola** et appuyé par Mme **Mona Donnelly** que le conseil adopte le règlement 2018-241 sur la gestion contractuelle de l'île-du-Grand-

Calumet et mandate la direction générale de transmettre ledit règlement au Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire.

**Vote pour : James Azola, Martin Bertrand, Mario Berard, Mona Donnelly,**

**Vote contre : Réjean Meilleur, quant au projet de loi, tel que proposé**

**Adoption à la majorité 80%**

Avis de motion 3 avril 2018  
Projet de règlement 11 juin 2018  
Adoption : le 9 juillet 2018

**2018 - 128                    8 – EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a diffusé une offre d'emploi portant sur le poste de directeur général- adjoint

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 11 candidatures

**ATTENDU QUE** la Municipalité a retenu quatre candidatures pour le processus de qualification

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a tenu quatre entrevues

**ATTENDU QUE** le candidat retenu a accepté l'entente contractuelle proposée par la Municipalité établissant les conditions de travail

**EN CONSÉQUENCE IL** est proposé par **M. Mario Bérard** et appuyé par **M. Martin Bertrand** que le conseil procède à l'embauche de monsieur Philippe Côté à titre de directeur général adjoint à un taux horaire de vingt-trois dollars (23.00\$) /h pour une semaine de travail de trente-sept heures et demie.

**Vote pour : James Azola, Martin Bertrand, Mario Berard, Mona Donnelly,**

**Vote contre : Réjean Meilleur,**

**Adoption à la majorité 80%**

**2018 -129                    9 - AVIS DE MOTION PORTANT SUR UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**Avis de motion** est donné par Mme Mona Donnelly qu'à une prochaine séance du conseil de l'Île-du-Grand-Calumet, adoptera un règlement portant sur la gestion administrative soit le contrôle des dépenses, la réception des revenus et le suivi du budget

*Adoption unanime*

**2018-130                    10 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-98 PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES DES OPÉRATIONS ET CARTE DE CRÉDIT DE SCD DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination de personnel de la direction générale de Municipalité de l'île-du-Grand-Calumet

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de l'île-du-Grand-Calumet, doit par résolution identifier les signataires des billets et chèques de la nouvelle institution représentée par la succursale de la Caisse Desjardins de Fort-Coulonge et par SCD Desjardins

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de la carte de crédit de la Municipalité et au nom de monsieur Philippe Côté, directeur général –adjoint et trésorier sera fixée à sept mille cinq cent dollars (7 500\$)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de l'île-du-Grand-Calumet doit identifier quatre signataires en raison de l'absence potentielle d'un ou l'autre des signataires

**CONSIDÉRANT QUE** pour les transactions financières deux signataires sont requis, soit un représentant des élus et un représentant de la direction générale.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Mario Bérard et appuyé par M. Martin Bertrand que les quatre signataires auprès de FDC Desjardins et à la Caisse populaire de Fort-Coulonge seront deux élus et deux employés municipaux soient : Monsieur Serge Newberry, maire, monsieur Réjean Meilleur, conseiller municipal, monsieur Philippe Côté, directeur général-adjoint et Me Sabrina Larivière directrice générale.

*Adoption unanime*

#### **2018 – 131                      11. RÉOLUTION VISANT L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande de lotissement de terrains, de madame Melva Kim Dufault, visant la subdivision de terrains

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de subdivision amalgamant une partie des lots 3 551 446 et 6 198 012 et le lot 6 198 013 pour former les lots 6 242 446, 6 242 447 et 6 249 603 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les arpenteurs et géomètres Fortin Lebel qui ont fourni les documents requis et arpenté les nouveaux lots.

**EN CONSÉQUENCE IL** est proposé par M. Réjean Meilleur que le conseil mandate le service d'urbanisme d'émettre le certificat de lotissement requis pour répondre à la demanderesse, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés.

*Adoption unanime*

#### **2018 – 132                      12. CESSIONS DE TERRAINS**

**CONSIDÉRANT QUE** cette cession est faite selon les dispositions du Code civil du Québec

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de conformité de la Commission de protection agricole du Québec a été émis en date du 14 février 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de cent dollars (100\$)

**CONSIDÉRANT QUE** la cession vise à régulariser une situation sur le lot 6 022 415.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par Mme Mona Donnelly que le conseil adopte la cession de terrain identifié comme le lot 6 022 415 et désigne monsieur Serge Newberry, maire et Me Sabrina Larivière, directrice générale, comme signataires de tous les documents liés à la cession, y compris les actes notariés.

*Adoption unanime*

**2018-133                      13- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

À la suite du dépôt des comptes à payer, il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par Mona Donnelly et résolu que les comptes à payer au 30 juin 2018 au montant de **(62 244.40\$)** soient approuvés par le conseil municipal pour paiement.

*Adoption unanime*

Les factures de plus de 2000\$ et autres

Multi Routes	18 094.77
Groupe Ultima Assurances	13 278.00
Revenu Québec	9 607.93
Revenu Canada	4 120.31
DJL asphaltes	3 199.43
Thomson	2 000.00
PG Solutions	1 552.16
Evolu-Tic Outaouais	1 468.72
Gerard Labelle CPA inc	1 322.21
Hydro-Québec	873.28
3403092Canda (BMR)	2 179,71
Imprimerie du Progres	485,84
Société mutuelle de prevention	413.68
Pontiac Printshop ltd	422,43

**2018-                      14- RAPPORT DES CONSEILLERS**

**Siège no 1. Martin Bertrand**

La situation des incendies, interdiction de : feu à ciel ouvert, feu près des boisés, feu d'artifice.

Voir sur Sopfeu ou encore l'application mobile.

**Siège no 2. Mario Bérard**

Le comité des loisirs organise le 11 août 2018 un tournoi de pêche, les fonds amassés iront pour le monument Cadieux, la réfection du cimetière ainsi que les croix Laurier, les commanditaires sont les bienvenues.

Dossier du trou sur le chemin Trancrédià.

Dossier du coupage de branches et d'arbres le long des routes.

### **Siège no 3 Mona Donnelly.**

Relance pour les soirées musicales du vendredi, besoin de musicien volontaire. Vendredi dernier les gens étaient présents, mais aucun musicien.

Relance pour l'idée d'une foire le samedi, si les citoyens sont intéressés s'adresser à Mme Donnelly.

### **Siège no 4.**

### **Siège no 5, Rejean Meilleur.**

1. Sujet des routes, de la coupe d'arbre, selon M. Meilleur le Code municipal nous obligeait à nommer un entrepreneur pour faire cela, le long des routes municipales. M. Meilleur a fait un tour de municipalité lundi dernier, il a remarqué des endroits stratégiques, des sorties d'entrée où les branches sont dangereuses, comme sur le chemin de la Mine. De plus, selon lui, nous devons couper l'herbe, car, les chevreuils sortent, et la quand on les voit il est trop tard.
2. Interrogation à savoir ce qui a été fait avec la demande Rhoda Williams pour la cession de 1.2 km du chemin de la Baie?
3. Chemin de la montée des Érables, un cultivateur a demandé de refaire le drainage, fossé de la propriété serait non approprié. Situé à la hauteur du chemin Dunraven vers le chemin Donnelly il s'agirait de 2 agriculteurs.
4. M. Stewart au 8 montée des Érables s'est plaint qu'il n'a pas de calcium sur son chemin.
5. Suivi sur les règlements passé et adopté?
6. BBQ de M. Joseph Kowalski, des conseillers étaient présents?

### **Siège no 6 . James Azola**

Besoin d'un président pour le comité des loisirs, la réunion est demain.

Diner de samedi dernier, afin de motiver la synergie de la population, un incident c'est produit en cuisine, car terminé le méchoui au four. Un feu de graisse a débuté dans le fourneau. M. Azola arrive à la conclusion qu'il serait nécessaire d'installer une porte coupe-feu entre la cuisine et la salle.

**2018- 15 – AFFAIRES NOUVELLES**

**2018- 16 – PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE  
L'ASSEMBLÉE**

**2018-134 17 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par M. Martin Bertrand et secondé par Réjean Meilleur que la séance soit  
levée. Il est 20h43**

---

Serge Newberry, maire  
Île- du Grand-Calumet

---

Sabrina Larivière, Directrice générale & greffière  
Île- du-Grand-Calumet